

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 056-215600420-20240326-DEL20240326_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

N°DC-2024-28

Conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Votants : 17
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Information dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (L.2122-22)

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mardi vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, , Mme Marie-Laure GAIN, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS NON EXCUSES : M. Franck JOSSO et M. Christian BARBIER

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Daniel DURAND et M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 octobre 2020 et, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal lui a délégué certaines de ses attributions. Selon cet article, le CGCT impose de donner communication des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente séance, sans vote ni avis du conseil municipal.

N°	Date de l'acte	Objet	Décision
DM-03/24	21/02/2024	Convention de gestion et de prise en charge de colonies de chats libres	De signer la convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres établi par la fondation Clara du groupe SACPA pour une durée d'un an jusqu'au 31/12/2024 et dont le coût est de 130€ par chat capturé.
DM-04/24	04/03/2024	Dons de mobiliers à La Recyclerie « LE GRENIER »	De donner à la Recyclerie Le Grenier de Centre Morbihan Communauté, sise rue André Citroën, 56 500 Locminé, les tables en bois et les chaises du conseil municipal (10 tables et 19 chaises).
DM-05/24	18/03/2024	Convention de mise à disposition de locaux	De renouveler la convention de mise à disposition de locaux et de service avec le conseil départemental pour l'exercice des permanences sociales à la mairie de Colpo à compter du 1 ^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.
DM-06/24	18/03/2024	Renouvellement des contrats de maintenance avec les sociétés Berger-Levrault et Logitud Solutions.	De renouveler les contrats de prestations de services avec les sociétés Berger-Levrault et Logitud Solutions <ul style="list-style-type: none">- Berger-Levrault : 3 ans pour un montant total de 15 770,98€ H.T.- Logitud Solutions : 1 an renouvelable 2 fois pour un montant de 346 € H.T.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 056-215600420-20240326-DEL20240326_28-DE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en prendre acte conformément
général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

